



COMMUNE

DE

# DEMI-QUARTIER

HAUTE-SAVOIE

**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT  
TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION  
SUR LE CHEMIN DE BEAUREGARD**

N° 2023-34

**Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;**

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « MONT-BLANC MATERIAUX – 152 Route de Sallanches – 74120 DEMI-QUARTIER » en date du 16 mai 2023 afin de réglementer la circulation sur le Chemin de Beauregard depuis le Chalet de la Vieille jusqu'à la Ferme de Beauregard pour lui permettre de procéder aux travaux de création des réseaux EU, AEP et enfouissement des réseaux secs ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Dans la période comprise entre le 22 mai 2023 et le 30 juin 2023 inclus, de 7h30 à 18h00 (en dehors des week-ends), la circulation sera **rigoureusement interdite** sur le chemin rural de Beauregard, depuis le Chalet de la Vieille jusqu'à la Ferme de Beauregard, **sauf** aux véhicules de secours, aux alpagistes et aux riverains.

**Article 2 :**

Les prescriptions mentionnées aux articles 1 et 2 seront signalées à l'aide de panneaux réglementaires **mis en place par l'entreprise « Mont-Blanc Matériaux »**.

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera **affiché sur place par l'entreprise « Mont-Blanc Matériaux »**.

**Article 4 :**

Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

**Article 5 :**

Ampliation du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie, sera transmise à la Gendarmerie de Megève, la CCPMB Transports Scolaires, au TAD Montenbus, aux services techniques de la commune, au SIABS, à la société « Mont-Blanc Matériaux », un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 16 mai 2023.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 16 mai 2023

Télétransmis Sous-préfecture le 16 mai 2023

Le Maire,



Stéphane ALLARD